

Avis Financier AMUNDI CREDIT GREEN BONDS

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AMUNDI CREDIT GREEN BONDS (Part I (C) : FR0010001214 | Part P (C) : FR0010721407)**, géré par la société de gestion Amundi Asset Management et nourricier du compartiment EURO CORPORATE SHORT TERM GREEN BOND de la SICAV AMUNDI FUNDS, sont informés des modifications suivantes intervenant sur le compartiment maître à compter du 15 mars 2024 :

- le compartiment maître changera sa dénomination en EURO CORPORATE SHORT TERM IMPACT GREEN BOND.

- la part d'investissement minimum en obligations vertes du compartiment maître passera de 75 % de son actif net à 66%.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de cette évolution à compter du 15 mars 2024.

Ces changements ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers. Les autres caractéristiques du FCP demeureront inchangées.

Ces modifications n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Le Document d'Informations Clés (DIC) de chaque part ainsi que le prospectus du FCP AMUNDI CREDIT GREEN BONDS sont disponibles sur le site internet : www.amundi.com. Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.